



## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS OU HYPOTHÉCAIRES PROPOSÉS PAR LE CIC

Prêteur : Crédit Industriel et Commercial - Société anonyme au capital de 608 439 888 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant pour compte des banques • **Banque Transatlantique** • **Banque CIC Nord-Ouest** • **Banque CIC Ouest** • **Banque CIC Est** • **Lyonnaise de Banque** • **Banque CIC Sud-Ouest** • CIC Iberbanco - Société anonyme au capital de 25 143 408 € - 8 rue d'Anjou 75008 Paris - RCS Paris 384 122 123 - N° ORIAS: 70 34 585

**Tous nos prêts présentent les caractéristiques mentionnées au paragraphe 1 - GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES, sauf particularités mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4.**

**1 GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES**

**2 CRÉDITS IMMOBILIERS DU CIC**

**3 PRÊTS RÉGLEMENTÉS**

**4 CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES**



# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS OU HYPOTHÉCAIRES PROPOSÉS PAR LE CIC

## 1

## GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES

### Explications relatives aux taux fixes et variables

- Taux fixe : vos échéances sont constantes car le taux est connu pour la durée du prêt. Le taux fixe vous assure une sécurité maximale.
- Taux variable : le taux initial est fixé en fonction d'un indice, et varie par la suite périodiquement en fonction des variations de l'indice. Le taux variable, encadré par un taux plafond et un taux plancher, vous permet de bénéficier des baisses de taux selon le contexte de marché.

### Sûretés

- 3 principales garanties : l'hypothèque, le privilège de prêteur de deniers (PPD) et la caution d'un organisme de cautionnement mutuel
  - Dans le cas de l'hypothèque ou du PPD, la banque prend en garantie votre bien immobilier, et elle est en droit, en cas de non remboursement du prêt, de saisir le bien pour lequel un crédit a été souscrit afin de le vendre et de récupérer les sommes qui lui sont dues,
  - Dans le cas de la caution, l'organisme s'engage à rembourser le prêt immobilier si vous n'êtes plus en mesure de le faire. Pour en savoir plus, vous pouvez demander la fiche spécifique de l'organisme de cautionnement mutuel.
- Autres garanties :
  - La caution personnelle d'une personne physique : un tiers s'engage à rembourser votre prêt en cas de défaillance de votre part,
  - Le nantissement d'actifs (portefeuille titres, contrat d'assurance-vie) : vous-même ou un tiers donne en garantie un actif qui pourra être vendu par la banque en cas de défaillance de votre part,
  - Engagement de ne pas hypothéquer et/ou promesse d'hypothéquer à 1<sup>ère</sup> demande votre bien immobilier (la garantie ne sera constituée qu'en cas de défaillance de votre part).

### Dont assurance emprunteur

#### Prêts immobiliers :

- Obligatoire : assurance Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle (DIT).
- Conseillée : assurance perte d'emploi, garantie revente [ si revente du bien suite décès, divorce ou mutation professionnelle pendant les 5 premières années du prêt].

#### Crédits consommation :

- Facultative : assurance Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle.

### Devises proposées

Sauf exception, EUR, CHF, USD sous réserve de revenus et/ou patrimoine dans la devise du prêt.

**Avertissement** : la fluctuation des taux de change peut avoir un impact sur le coût total du crédit, notamment en cas de perte des revenus dans la devise du prêt.

### Autres coûts non compris dans le coût total du crédit

Pendant la durée du prêt, certains frais et coûts tels que les frais de modulation ou retour à taux fixe, de remboursement anticipé, d'avenant, d'impayés, etc. pourront être mis à votre charge, sauf exceptions prévues par la loi, conformément aux dispositions de notre recueil tarifaire

### Modalités de remboursement

- Périodicité : mensuelle, trimestrielle ou in fine, avec respectivement une échéance à payer chaque mois, chaque trimestre, etc. ou en totalité à la fin du crédit (à l'exception des intérêts et de l'assurance).
- Prêts à taux variable : les variations de taux s'imputent au choix du client sur le montant de l'échéance ou sur la durée du prêt.
- Franchise : Il est possible de différer l'amortissement du capital sur une durée de 3 à 24 mois. Cette période de franchise s'ajoute à la période d'amortissement.
  - Partielle : l'emprunteur paie les intérêts et l'assurance,
  - Totale : l'emprunteur ne paie que l'assurance.
- Modulation (ne concerne que les prêts immobiliers) : après 12 mois d'amortissement, il est possible de faire varier l'échéance ou la durée du prêt à la hausse comme à la baisse afin de diminuer le coût du crédit ou d'en étaler les charges.
- Report d'échéances (ne concerne que les prêts immobiliers) : après 12 mois d'amortissement, il est possible de reporter l'amortissement du capital, sans allongement de la durée du prêt. Le report est de 12 mois maximum pendant la durée du prêt, à raison de 3 mois par report.

### Remboursement anticipé

#### Prêts immobiliers :

- Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : sauf exonérations légales, des indemnités peuvent être exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû avant remboursement.

#### Crédits consommation hypothécaires :

- Des indemnités peuvent être exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû avant remboursement.

### Expertise du bien

Le cas échéant, et sous sa responsabilité, la banque peut demander une expertise si elle le juge nécessaire en fonction du montant du prêt. Dans ce cas elle est sans frais pour le client.

### En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations

Conformément à la loi, la banque sera en droit de majorer le taux débiteur de 3 points à compter de la première échéance impayée et jusqu'à reprise du cours normal des échéances, ou exiger le remboursement immédiat du solde restant dû, assorti d'une indemnité égale à 7% du capital restant dû, plus les intérêts échus et non réglés.

En cas de non-paiement de la cotisation d'assurance DIT, l'emprunteur s'expose à perdre le bénéfice de cette garantie.



# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS OU HYPOTHÉCAIRES PROPOSÉS PAR LE CIC

## 2 CRÉDITS IMMOBILIERS DU CIC

### PRÊT MODULABLE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier avec faculté de modulation des échéances
<b>Destination</b>	Acquisition ou travaux
<b>Durée</b>	24 à 360 mois
<b>Taux</b>	Fixe.
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR, CHF, USD.
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 250 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 1,90 %, vous remboursez 180 mensualités de 1 306,40 €, 59 mensualités de 1 279,40 € et une dernière de 1 280,17 €. Montant total dû par l'emprunteur : 314 416,77 € dont 2 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 64 416,77 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,44 % <sup>(2)</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 180 cotisations mensuelles de 53,50 € et 60 cotisations mensuelles de 26,50 € <sup>(3)</sup> , montant total sur la durée du crédit de 11 220 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,41 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel. Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
<b>Dont Report d'échéance</b>	Oui
<b>Dont Modulation</b>	Oui dans la limite d'un rallongement de 2 ans de la durée d'origine, ou d'une variation de + 30% de la mensualité d'origine
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise</b>	Oui
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total

### PRÊT RELAIS

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier permettant d'attendre la vente d'un bien, dont le capital est remboursé en totalité lors de la réalisation de celle-ci
<b>Destination</b>	Acquisition
<b>Durée</b>	1 à 12 mois, renouvelable une fois
<b>Taux</b>	Fixe
<b>Sûretés</b>	Promesse d'hypothèque à première demande + Engagement de ne pas hypothéquer Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR, CHF, USD
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple <sup>(1)</sup> : pour un crédit relais d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 24 mois au taux débiteur fixe de 2,06 %, vous remboursez 23 mensualités de 188,57 € et une dernière de 100 188,57 €. Montant total dû par l'emprunteur : 105 523,33 € dont 1 000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 5 523,33 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,81 % <sup>(2)</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de Décès, Perte totale et Irréversible d'Autonomie : montant mensuel de 16,90 € <sup>(3)</sup> , montant total sur la durée du crédit de 405,60 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,21 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Paiement mensuel des intérêts et de l'assurance. Remboursement du capital à l'échéance
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Dont Report d'échéance</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise</b>	Sans objet
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, total sans frais lors de la vente du bien

## PRÊT GEOVAR

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier à taux variable
<b>Destination</b>	Acquisition ou travaux
<b>Durée</b>	24 à 300 mois
<b>Taux</b>	Variable, avec taux plafond (cap) et taux plancher (floor). Voir précisions en agence
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR, CHF, USD
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 250 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur variable de 1,72 %, vous remboursez 180 mensualités de 1 285,32 €, 59 mensualités de 1 258,32€ et une dernière de 1 259,52 €. Montant total dû par l'emprunteur : 309 358 € dont 2 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 59 358 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,26 % <sup>(2)</sup>. Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 180 cotisations mensuelles de 53,50 € et 60 cotisations mensuelles de 26,50€ <sup>(3)</sup>, montant total sur la durée du crédit de 11 220 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,41 %.</p> <p>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Échéance fixe par défaut, la variation du taux se répercutant sur la durée du crédit, dans la limite de + 5 ans par rapport à la durée d'origine. Le client peut opter pour une durée fixe, la variation de taux se répercutant sur l'échéance
<b>Dont Modulation</b>	Non
<b>Dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Oui
<b>Franchise</b>	Oui
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total

## PRÊT SÉCURISÉ

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier à taux variable assorti d'une période de fixité de 1 à 5 ans pendant laquelle le taux n'est pas révisé.
<b>Destination</b>	Acquisition
<b>Durée</b>	24 à 300 mois
<b>Taux</b>	Variable, avec taux plafond (cap) et taux plancher (floor). Voir précisions en agence
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR, CHF, USD
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 200 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur variable de 1,47 %, vous remboursez 90 mensualités de 1 826,59 €, 29 mensualités de 1 812,04€ et une dernière de 1 811,49 €. Montant total dû par l'emprunteur : 220 753,75 € dont 2 000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 20 753,75 €. Taux annuel effectif global (TAEG) variable de 2,03 % <sup>(2)</sup>. Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 90 cotisations mensuelles de 33,40 € et 30 cotisations mensuelles de 18,85 € <sup>(3)</sup>, montant total sur la durée du crédit de 3 571,50 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,35 %.</p> <p>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel. Échéance fixe par défaut, la variation du taux se répercutant sur la durée du crédit, dans la limite de + 5 ans par rapport à la durée d'origine. Le client peut opter pour une durée fixe, la variation de taux se répercutant sur l'échéance
<b>Dont Modulation</b>	Oui dans la limite de la durée d'origine
<b>Dont Report d'échéance</b>	Oui
<b>Retour à taux fixe</b>	Oui
<b>Franchise</b>	Oui
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total

## PRÊT IN FINE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt dont le capital est remboursable en totalité à l'échéance
<b>Destination</b>	Acquisition
<b>Durée</b>	24 à 240 mois
<b>Taux</b>	Fixe, ou variable avec taux plafond (cap) et taux plancher (floor). Voir précisions en agence
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires" + nantissement d'un contrat d'assurance-vie
<b>Devises proposées</b>	EUR, CHF, USD
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit in fine d'un montant de 500 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,20 %, vous remboursez 90 mensualités de 1 036,67 €, 29 mensualités de 9 61,67 €, et une dernière de 500 961,67 €. Montant total dû par l'emprunteur : 627 137,84 € dont 5 000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 127 137,84 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,59 % <sup>(2)</sup> Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 90 cotisations mensuelles de 120 € et 30 cotisations mensuelles de 45 € <sup>(3)</sup>, montant total sur la durée du crédit de 12 150 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,25 %.</p> <p><small>[1] Conditions avril 2017. [2] Hors frais de garantie éventuels. [3] Cotisations variables en fonction de l'âge et de la durée du crédit, voir conditions en agence. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small></p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Paiement mensuel des intérêts et de l'assurance. Remboursement du capital à l'échéance Imputation des variations de taux sur la mensualité
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Dont Report d'échéance</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Oui si taux variable
<b>Franchise</b>	Sans objet
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total



# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS OU HYPOTHÉCAIRES PROPOSÉS PAR LE CIC

## 3 PRÊTS RÉGLEMENTÉS

### PRÊT CONVENTIONNÉ / PRÊT À L'ACCESSION SOCIALE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier réglementé donnant droit à divers avantages, dont le droit à l'Aide Personnalisée au Logement (sous conditions de ressources pour le PAS)
<b>Destination</b>	Acquisition ou travaux
<b>Durée</b>	24 à 360 mois
<b>Taux</b>	Fixe, ou variable avec taux plafond (cap) et taux plancher (floor). Voir précisions en agence. Répercussion de la variation de taux sur l'échéance
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires" PAS : Garantie du FGAS (Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) + garantie hypothécaire de 1 <sup>er</sup> rang si > 15 000 €
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 250 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 1,90 %, vous remboursez 180 mensualités de 1 306,40 €, 59 mensualités de 1 279,40 € et une dernière de 1 280,17 €. Montant total dû par l'emprunteur : 314 416,77 € dont 2 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 64 416,77 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,44 % <sup>(2)</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 180 cotisations mensuelles de 53,50 € et 60 cotisations mensuelles de 26,50 € <sup>(3)</sup> , montant total sur la durée du crédit de 11 220 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,41 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel ou annuel. Échéance comprenant amortissement du capital, intérêts et assurance
<b>Dont Modulation</b>	Oui dans la limite d'un rallongement de 2 ans
<b>Retour à taux fixe</b>	Oui si taux variable
<b>Franchise</b>	Oui
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total

### PRÊT ÉPARGNE LOGEMENT

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier réglementé consenti à l'issue d'une phase d'épargne, et dont le montant est fonction de la nature du compte épargne (PEL ou CEL), du montant des intérêts acquis et de la durée de remboursement
<b>Destination</b>	Acquisition ou travaux
<b>Durée</b>	24 à 180 mois
<b>Taux</b>	Fixe, déterminé en fonction du taux de la phase d'épargne
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple <sup>(1)</sup> : pour un crédit épargne logement destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,178 %, vous remboursez 90 mensualités de 472,41 €, 29 mensualités de 468,77 €, et une dernière de 469,29 €. Montant total dû par l'emprunteur : 56 580,52 €. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 6 580,52 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,54 % <sup>(2)</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 90 cotisations mensuelles de 8,35 € et 30 cotisations mensuelles de 4,71 € <sup>(3)</sup> , montant total sur la durée du crédit de 892,80 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,34 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel. Échéance comprenant amortissement du capital, intérêts et assurance
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise</b>	Sans objet
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total

## PRÊT À TAUX ZERO

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier réglementé sans intérêts, accordé sous conditions d'éligibilité
<b>Destination</b>	Acquisition de la résidence principale
<b>Durée</b>	240 à 300 mois
<b>Taux</b>	Taux Fixe 0%
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 0 %, vous remboursez 10,70 € par mois pendant 60 mois puis 120 mensualités de 288,47 €, puis 59 mensualités de 283,07 € et une dernière de 284,47 €. Montant total dû par l'emprunteur : 52 244 €. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 2 244,00 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0,34 % <sup>(2)</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 180 cotisations mensuelles de 10,70 € et 60 cotisations mensuelles de 5,30 € <sup>(3)</sup> , montant total sur la durée du crédit de 2 244 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,34 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 30 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel après une période de différé. Paiement de l'assurance pendant la période de différé, remboursement du capital et de l'assurance pendant la période d'amortissement
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise</b>	Différé de remboursement de 5 à 15 ans selon les caractéristiques du crédit et les ressources du ménage emprunteur
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total

**Certains prêts de Collectivités Locales ou présentant des particularités locales ne sont distribués que dans certaines régions : les informations les concernant sont disponibles dans les points de vente habilités à les commercialiser.**

## PRÊT SOCIAL LOCATION ACCESSION

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier réglementé destiné au financement de la location-accession. A l'issue d'une phase locative, le locataire peut, grâce au PSLA, financer la levée de l'option qui lui permet d'acquérir le bien dont il est locataire
<b>Destination</b>	Acquisition
<b>Durée</b>	360 mois maxi
<b>Taux</b>	Fixe, ou variable avec taux plafond (cap) et taux plancher (floor). Voir précisions en agence. Répercussion de la variation de taux sur l'échéance
<b>Sûretés</b>	Sûretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 200 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 1,70 %, vous remboursez 135 mensualités de 1 296,97 €, 44 mensualités de 1 279,42 € et une dernière de 1 280,37 €. Montant total dû par l'emprunteur : 234 665,80 € dont 2 000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 34 665,80 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,23 % <sup>(2)</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 135 cotisations mensuelles de 37,40 € et 45 cotisations mensuelles de 19,85 € <sup>(3)</sup> , montant total sur la durée du crédit de 5 942,25 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,37 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 30 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel ou annuel. Échéance comprenant amortissement du capital, intérêts et assurance
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Oui si taux variable
<b>Franchise</b>	Sans objet
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total



# INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS OU HYPOTHÉCAIRES PROPOSÉS PAR LE CIC

## 4 CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES

### REGROUPEMENT DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable
<b>Destination</b>	Prêt destiné à financer le regroupement d'au moins deux créances antérieures, dont au moins un crédit en cours
<b>Durée</b>	De 6 à 120 mois
<b>Taux</b>	Fixe ou variable
<b>Sûretés</b>	Hypothèque
<b>Taux</b>	Fixe ou variable
<b>Devises proposées</b>	EUR – CHF - USD
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer un regroupement de crédits d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4,50 %, vous remboursez 119 mensualités de 1 053,08 € et une dernière de 1 053,69 €. Montant total dû par l'emprunteur : 126 620,21 € dont 250 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 26 620,21 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 5,01 % <sup>(2)</sup>. Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : montant mensuel de 16,70 € <sup>(3)</sup>, montant total sur la durée du crédit de 2 004 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,36 %.</p> <p><small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small></p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel. Échéance comprenant amortissement du capital, intérêts et assurance
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Non
<b>Franchise</b>	Oui, partiel ou total

### PRÊT PERSONNEL HYPOTHÉCAIRE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable
<b>Destination</b>	Prêt destiné à financer des projets de toute sorte
<b>Durée</b>	De 3 à 60 mois
<b>Taux</b>	Fixe ou variable
<b>Sûretés</b>	Hypothèque
<b>Devises proposées</b>	EUR – CHF - USD
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer un regroupement de crédits d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4,50 %, vous remboursez 119 mensualités de 1.053,08 € et une dernière de 1.053,69 €. Montant total dû par l'emprunteur : 126 620,21 € dont 250 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 26 620,21 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 5,01 % <sup>(2)</sup>. Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : montant mensuel de 16,70 € <sup>(3)</sup>, montant total sur la durée du crédit de 2 004 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,36 %.</p> <p><small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small></p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel. Échéance comprenant amortissement du capital, intérêts et assurance
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Non
<b>Franchise</b>	Oui, partiel ou total

## PRÊT AUTO HYPOTHÉCAIRE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable affecté
<b>Destination</b>	Prêt destiné à financer l'acquisition d'un véhicule
<b>Durée</b>	De 3 à 60 mois
<b>Taux</b>	Fixe ou variable
<b>Sûretés</b>	Hypothèque
<b>Devises proposées</b>	EUR – CHF
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif <sup>[1]</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer une automobile d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 60 mois au taux débiteur fixe de 3,90 %, vous remboursez 59 mensualités de 949,30 € et une dernière de 949,24 €. Montant total dû par l'emprunteur : 57 207,94 € dont 250 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 7 207,94 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 5,60 % <sup>[2]</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : montant de la première cotisation 56,25 €, montant total sur la durée du crédit de 1 788,91 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,41 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel. Échéance comprenant amortissement du capital, intérêts et assurance
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Non
<b>Franchise</b>	Oui, partiel ou total

## PRÊT TRAVAUX ET PRÊT DÉVELOPPEMENT DURABLE HYPOTHÉCAIRES

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable avec possibilité de débloques fractionnés
<b>Destination</b>	Financement de travaux d'amélioration dans un logement
<b>Durée</b>	De 3 à 84 mois
<b>Taux</b>	Fixe ou variable
<b>Sûretés</b>	Hypothèque
<b>Devises proposées</b>	EUR – CHF
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif <sup>[1]</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer des travaux d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 60 mois au taux débiteur fixe de 2,86 %, vous remboursez 59 mensualités de 925,57 € et une dernière de 925,74 €. Montant total dû par l'emprunteur : 55 784,37 € dont 150 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 5 784,37 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4,51 % <sup>[2]</sup> . Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : montant de la première cotisation 56,25 €, montant total sur la durée du crédit de 1 774,35 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,40 %. <small>(1) Conditions avril 2017. (2) Hors frais de garantie éventuels. Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller CIC.</small>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel. Échéance comprenant amortissement du capital, intérêts et assurance
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Non
<b>Franchise</b>	Oui, partiel ou total